

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES
COMMUNES. SOUS-COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
ET DES DROITS DE LA PERSONNE.

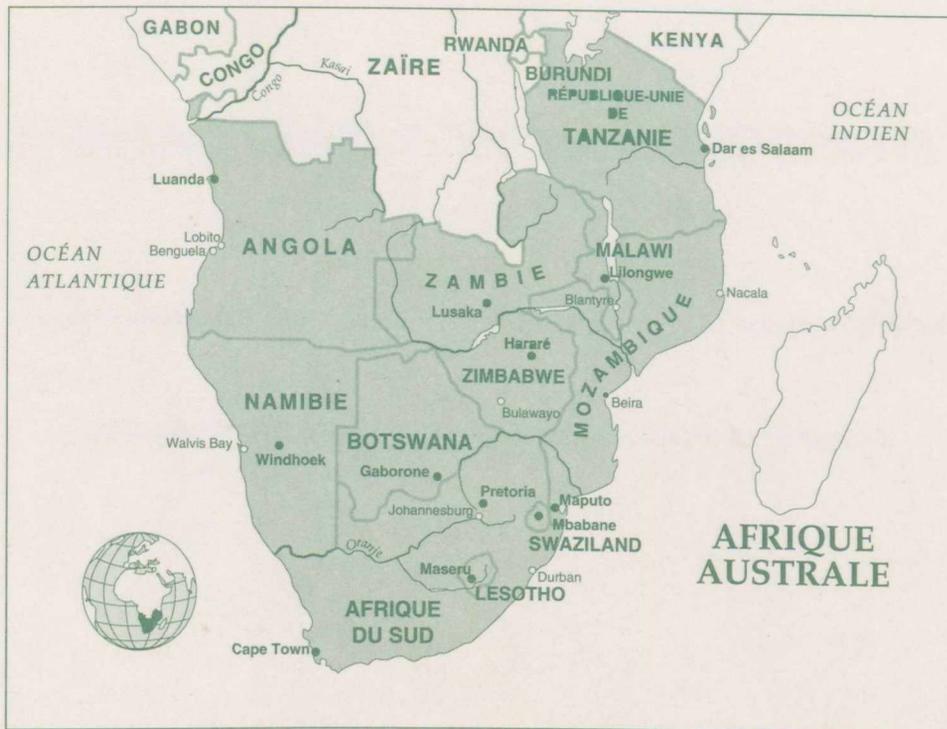
Le Canada, l'Afrique australe et les
années 1990 : l'enracinement de la
démocratie.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



LE CANADA, L'AFRIQUE AUSTRALE ET LES ANNÉES 1990

L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE



Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Sous-comité du développement et des droits de la personne

Walter McLean, c.p., député
Président du Sous-comité

Juin 1992

CARTE NO. 3654 (F) NATIONS UNIES
NOVEMBRE 1991

Les frontières et les noms indiqués sur cette carte
n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation
officielle par l'Organisation des Nations Unies.

CHAMBRE DES COMMUNES

Page 27

Président: Walter McLean

HOUSE OF COMMONS

Page No. 27

Chairperson: Walter McLean

Procès-verbaux et témoignages de jour

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee

Développement et des
Droits de la personne

Development and
Human Rights

du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur
of the Standing Committee on External Affairs and
Trade

LE CANADA, L'AFRIQUE AUSTRALE ET LES ANNÉES 1990

CONCERNANT

Conformément à l'article 26(2) du Règlement, en vertu de l'ordonnance en date du 10 mars 1992, considération de la
l'élaboration de rapports sur l'Afrique du Sud et l'Afrique australe

Y COMPRIS

La Première Partie: L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Sous-comité du développement et des droits de la personne

Walter McLean, c.p., député
Président du Sous-comité

Juin 1992

SOUS-COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DES
DROITS DE LA PERSONNE DU COMITÉ
PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Président: Walter McLean

Membres

Girve Fretz
Beryl Gaffney
André Harvey
Peter McCreath
Svend Robinson
Christine Stewart

(Quorum 4)

La greffière du Sous-comité

Ellen Savage

Autres Membres du Parlement ayant participé à l'étude sur
l'Afrique du Sud et l'Afrique australe:

John Brewin
Douglas Fee
Louise Feltham
Stan Hovdebo

SUB-COMMITTEE ON DEVELOPMENT AND HUMAN
RIGHTS OF THE STANDING COMMITTEE ON
EXTERNAL AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Chairperson: Walter McLean

Members

Girve Fretz
Beryl Gaffney
André Harvey
Peter McCreath
Svend Robinson
Christine Stewart

(Quorum 4)

Ellen Savage

Clerk of the Sub-Committee

Other Members of Parliament participating in the study on
South and Southern Africa:

John Brewin
Douglas Fee
Louise Feltham
Stan Hovdebo

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

LES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ



Walter McLean, c.p., député
(P.C. -- Waterloo, Ontario)
Président



Girve Fretz, député
(P.C. -- Érié, Ontario)



Beryl Gaffney, députée
(Lib. -- Nepean, Ontario)



André Harvey, député
(P.C. -- Chicoutimi, Québec)



Christine Stewart, députée
Lib. -- Northumberland, Ontario)



Peter McCreath, député
(P.C. -- South Shore, Nouvelle-Écosse)



Stan Hovdebo, député
(N.P.D. -- Saskatoon-Humboldt, Sas-
katchewan)

Rapport au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Le Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Sous-Comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a étudié le sujet de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe. Le Comité a entendu des témoignages de témoins experts et fait rapport de ses conclusions et recommandations.

Notre rapport indique que l'apartheid a laissé sur les plans politique, économique et social des legs troublants et persistants qui demandent l'attention urgente des citoyens d'Afrique australe et de leurs partenaires mondiaux. Par conséquent, le Sous-comité exhorte le Canada à continuer de faire preuve d'un solide leadership dans les questions touchant l'Afrique australe. Le Canada doit continuer son aide sur : a) le développement économique, b) la mise en valeur des ressources humaines, et c) le renforcement de la société civile. Le Sous-comité formule un certain nombre de recommandations précises visant à assurer le maintien de l'intérêt et de la participation du Canada tout au long des années 90. Maintenant que les fondements de la démocratie en ont été jetés, il nous faut désormais lui permettre de s'épanouir.

Il y a en Afrique australe un héritage unique de bonne volonté à l'égard du Canada. Les efforts que nous déploierons au cours des années 90 devraient s'appuyer sur cet héritage. En diminuant notre appui et notre présence, nous risquons de trahir les énergies et les efforts de millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont stabilisé le soutien du public pour la lutte contre l'apartheid. Mais ce qui est plus important encore, en délaissant notre situation de l'Afrique australe, nous trahirions en plus l'espoir que nourrissent les citoyens de cette région de se doter d'une démocratie plus et mieux.

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Le 15 juin 1992

Ce premier rapport du Sous-comité du développement et des droits de la personne a été inspiré par l'appui inconditionnel des Canadiens pour la lutte contre l'apartheid, et par les événements qui se déroulent en Afrique du Sud et en Afrique australe. Nous nous inquiétons vivement que les efforts de la communauté internationale visant à favoriser la démocratie et le respect des droits de la personne diminuent en raison de la récente abolition de l'apartheid «légal» et des négociations constitutionnelles qui se poursuivent en Afrique du Sud.

Nous affirmons qu'il existe une lueur d'espoir dans cette région du monde. Cependant, il ne faut pas faire montre d'un optimisme béat. Le mouvement d'abolition de l'apartheid légal en faveur du pluralisme dans la région ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité dans de nombreux États d'Afrique australe constituent des premiers pas encourageants vers une transformation régionale. Nous croyons toutefois que les réformes, pour être durables, doivent aller beaucoup plus loin.

Notre rapport indique que l'apartheid a laissé sur les plans politique, économique et social des legs troublants et persistants qui demandent l'attention urgente des citoyens d'Afrique australe et de leurs partenaires mondiaux. Par conséquent, le Sous-comité exhorte le Canada à continuer de faire preuve d'un solide leadership dans les questions touchant l'Afrique australe. Le Canada doit concentrer son aide sur : a) le développement économique, b) la mise en valeur des ressources humaines, et c) le renforcement de la société civile. Le Sous-comité formule un certain nombre de recommandations précises visant à assurer le maintien de l'intérêt et de la participation du Canada tout au long des années 90. Maintenant que les fondements de la démocratie ont été jetés, il nous faut dorénavant lui permettre de s'épanouir.

Il y a en Afrique australe un héritage unique de bonne volonté à l'égard du Canada. Les efforts que nous déploierons au cours des années 90 devraient s'appuyer sur cet héritage. En diminuant notre appui et notre présence, nous risquons de trahir les énergies et les efforts de millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont mobilisé le soutien du public pour la lutte contre l'apartheid. Mais ce qui est plus important encore, en détournant notre attention de l'Afrique australe, nous mettons en péril l'espoir que nourrissent les citoyens de cette région de se doter d'une démocratie pleine et entière.

REMERCIEMENTS

Table des matières

La genèse du Sous-comité du développement et des droits de la personne et les travaux relatifs à son rapport initial sont grandement tributaires des efforts et des intérêts combinés des trois partis politiques et de l'aide précieuse fournie par Bob Miller et Karen McBride, attachés de recherche au Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur. Le Sous-comité désire aussi faire mention de la contribution de Svend Robinson, député (N.P.D. — Burnaby — Kingsway, Colombie-Britannique) aux travaux du Sous-comité. Au cours des huit derniers mois, nous avons bénéficié de la contribution et de la coopération de l'ACDI et du ministère des Affaires extérieures. Comme toujours, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au dévoué personnel de la Chambre des communes, y compris notre greffière, Ellen Savage. Enfin, nous remercions nos témoins, dont bon nombre sont d'Afrique australe ou y ont séjourné longtemps. Sans leur aide, le présent rapport n'aurait pu voir le jour.

PARTIE I — METTRE FIN À L'APARTHEID : UN DÉFI	3
Les premières pas vers la réforme	5
Amorce de changements constitutionnels	6
Sanctions	7
La victoire	8
PARTIE II — LES DÉFIS D'UN CHANGEMENT DURABLE	11
Le défi énorme de l'avancement de la démocratie	11
La lutte pour la justice en Afrique du Sud	12
Reconstruction de la région	14
Réintégration de l'Afrique du Sud	17
PARTIE III — ORIENTATIONS POLITIQUES ET PRIORITÉS	
DANS LES ANNÉES 1990	19
Le développement économique	20
La mise en valeur des ressources humaines	21
La société civile	22
CONCLUSION : MAINTENIR LES EFFORTS DU CANADA	24
LIETS DES RECOMMANDATIONS	27
PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES	27
ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CANADIENNE	
DANS LES ANNÉES 1990	27
Le développement économique	27

LE CANADA, L'AFRIQUE AUSTRALE ET LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX	1
L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE	1
INTRODUCTION	1
L'intérêt indéfectible du Canada	2
PARTIE I – METTRE FIN À L'APARTHEID : UN DÉFI	5
Les premiers pas vers la réforme	5
Amorce de changements constitutionnels	6
Sanctions	7
La violence	8
PARTIE II – LES DÉFIS D'UN CHANGEMENT DURABLE	11
Le défi énorme de l'avènement de la démocratie	11
La lutte pour la justice en Afrique du Sud	12
Reconstruction de la région	14
Réintégration de l'Afrique du Sud	17
PARTIE III – ORIENTATIONS POLITIQUES ET PRIORITÉS	
DANS LES ANNÉES 1990	19
Le développement économique	20
La mise en valeur des ressources humaines	21
La société civile	22
CONCLUSION : MAINTENIR LES EFFORTS DU CANADA	24
LISTE DES RECOMMANDATIONS	27
PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES	27
ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CANADIENNE	
DANS LES ANNÉES 1990	27
Le développement économique	27

La mise en valeur des ressources humaines	28
La société civile	29
LE MAINTIEN DU DYNAMISME CANADIEN	29

ANNEXE A – LISTE DES TÉMOINS	31
---	-----------

1	INTRODUCTION
1	1.1 L'engagement de la démocratie
2	1.2 L'identité indélébile du Canada
2	PARTIE I – METTRE FIN À L'APARTHEID : UN DÉFI
2	2.1 Les premiers pas vers la réforme
3	2.2 Années de changements constitutionnels
7	2.3 Sanctions
8	2.4 La violence
11	PARTIE II – LES DÉFIS D'UN CHANGEMENT DURABLE
11	11.1 Le défi économique de l'événement de la démocratie
12	11.2 La lutte pour la justice en Afrique du Sud
14	11.3 Reconstruction de la région
17	11.4 Réintégration de l'Afrique du Sud
19	PARTIE III – ORIENTATIONS FONDatrices ET PRIORITÉS
19	19.1 DANS LES ANNÉES 1990
20	20.1 Le développement économique
21	21.1 La mise en valeur des ressources humaines
22	22.1 La société civile
24	CONCLUSION : MAINTIENIR LES EFFORTS DU CANADA
27	LISTE DES RECOMMANDATIONS
27	27.1 PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES
27	27.2 ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CANADIENNE
27	27.3 DANS LES ANNÉES 1990
27	27.4 Le développement économique

LE CANADA, L'AFRIQUE AUSTRALE ET LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Parmi les grandes transitions politiques de la décennie, l'écroulement de l'apartheid en Afrique du Sud est l'une des plus étonnantes¹.

INTRODUCTION

Les événements d'Afrique du Sud ont attiré l'attention du monde entier. Nombreux sont ceux qui croient que ce pays a pris un tournant historique. Les adversaires de l'apartheid espèrent que les réformes sont irréversibles et que la démocratie en Afrique du Sud contribuera à la revivification de la région tout entière. Du fait de l'appui indéfectible du Canada à la lutte contre l'apartheid, le Sous-comité du développement et des droits de la personne se doit d'évaluer l'évolution de la situation en Afrique du Sud et en Afrique australe pour déterminer si ces espoirs sont fondés.

Les changements profonds qui interviennent sur la scène internationale servent de toile de fond à ce mouvement régional dont l'ampleur ne cesse de croître. La fin de la Guerre froide a donné naissance à un climat d'espoir dans de nombreuses régions du monde. La démocratie connaît un regain de popularité exaltant, mais elle doit aussi relever une multitude de défis.

L'histoire récente témoigne également d'une marginalisation accrue de l'Afrique toute entière et d'une aggravation des problèmes sur ce continent, notamment les famines et les sécheresses cycliques. Malgré les efforts sans précédent du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (UN-PAAERD) de 1986 à 1990, les conditions économiques et sociales ont en fait empiré au cours des cinq dernières années. Le travail de l'UN-PAAERD se faisait dans le cadre d'un accord exigeant des pays africains qu'ils adoptent des programmes de rajustement structural en échange d'un appui financier accru de la part des États mieux nantis, mais la récession mondiale et les besoins croissants ressentis ailleurs sont venus ébranler cet engagement. Ce précédent fait craindre que, au moment même où l'Afrique australe offre la possibilité d'un changement profond, la collectivité mondiale ne s'en détourne pour s'intéresser au développement et au progrès de la démocratie dans d'autres régions.

De l'avis des membres du Sous-comité, il ne doit pas en être ainsi. La lutte contre l'apartheid, qui est l'objectif principal du Canada dans cette partie du monde, entre dans une ère nouvelle, qu'on espère constructive, une ère qui nous offre une occasion unique de tirer

¹ Pauline Baker, «South Africa: Old Myths and New Realities», dans *Current History*, (mai 1991), p. 197.

parti du dynamisme régional prometteur inspiré par l'affaiblissement du régime. Depuis une génération, l'opinion internationale essayait de forcer la main au pouvoir en place afin qu'il amorce la réforme constitutionnelle en Afrique du Sud, tandis que maintenant, elle s'applique plutôt à garantir des changements politiques, sociaux et économiques durables dans l'ensemble de la région. Après avoir semé les graines de la démocratie, le défi est désormais de l'aider à s'enraciner.

L'intérêt indéfectible du Canada

Ce rapport a donc pour objet d'examiner l'évolution de la situation politique et économique et celle des droits de la personne en Afrique du Sud et en Afrique australe en vue d'établir comment le Canada pourrait répondre à une situation mouvante remplie d'espoirs et de dilemmes. La grande question qui se pose aux Canadiens est la suivante : Maintenant que la victoire sur l'apartheid légal et constitutionnel est imminente, devons-nous nous désintéresser de la région? Avons-nous atteint nos objectifs? La réponse est non.

Le Sous-comité croit que le Canada est toujours intéressé à maintenir des relations étroites avec l'Afrique du Sud et l'Afrique australe. À réduire notre participation en raison de l'abolition juridique de l'apartheid et des négociations constitutionnelles en cours, on risque de trahir l'énergie et les efforts de millions de Canadiens qui ont mobilisé le pays dans cette lutte, ainsi que l'investissement des talents et des ressources du Canada. Par contre, abandonner la lutte signifie surtout trahir la région et ses espoirs de bénéficier des avantages de la démocratie dans tout ce qu'elle signifie.

Le Canada occupe une place unique par ses interventions dans l'Afrique toute entière. En tant que membre du Commonwealth et de la Francophonie et en tant que pays sans liens coloniaux avec le continent, le Canada est un intervenant spécial auquel on fait confiance en matière de développement de l'Afrique. Ces caractéristiques sont surtout évidentes dans le cas de l'Afrique australe, où le Canada s'est acquis un grand respect pour avoir mené la lutte contre l'apartheid au sein du Commonwealth et des Nations Unies. L'appui ferme du Canada aux États limitrophes, dans notre cause commune, tant à l'échelon bilatéral que par l'entremise de la *Southern Africa Development Coordination Conference* (SADCC), a été tout aussi important. Les partenariats entre Canadiens et Africains austraux ont aussi fleuri à l'extérieur des milieux gouvernementaux, établissant des liens à la base dans les différentes sociétés. Le résultat global de cet apport du Canada a été l'établissement d'une relation de confiance avec les populations de l'Afrique australe. Ils apprécient maintenant notre engagement et nous considèrent comme des partenaires du changement. Le Canada doit aider la région à tirer parti du mouvement de transformation amorcé et à se reconstruire.

En retour, le Canada a l'occasion de s'appuyer sur ce legs de bonne volonté pour réaliser ses propres objectifs fondamentaux en matière de politique étrangère. Son principal objectif à ce niveau consiste à appuyer le développement de la démocratie et des droits de la personne et, dans ce secteur d'intervention, la population connaît et approuve notre engagement envers la majorité noire d'Afrique du Sud. Les Canadiens s'attendent que notre participation de longue date à la lutte contre l'apartheid donne des résultats tangibles, des résultats qui, selon notre étude, sont loin d'être assurés.

En continuant d'intervenir en Afrique australe, le Canada pourra faire entendre sa voix sur le sujet crucial de la promotion de la paix et de la coopération régionale. À une époque où l'interdépendance est intense, les menaces à la sécurité dans telle ou telle région peuvent facilement avoir des répercussions mondiales, et le Canada ne serait pas invulnérable à l'instabilité ainsi produite. Par l'accroissement de sa participation, notre pays a en outre la chance de raffermir ses alliances avec les États de la région, et ce, par divers moyens dont des liens commerciaux mutuellement avantageux. De tels liens peuvent aider à stabiliser la région et à promouvoir la paix.

Enfin, le Canada, en continuant de se faire le champion de la cause de l'Afrique australe, pourra tirer parti du rôle de leadership qu'on lui connaît à cet égard aux Nations Unies et au Commonwealth. L'Afrique australe est une région qui a réclamé une intervention internationale plus proactive, offrant ainsi l'occasion de faire progresser la cause du multilatéralisme.

Plus que toute autre région, l'Afrique australe est l'incarnation des intérêts du Canada en matière de politique étrangère; plus que toute autre région du continent, l'Afrique australe est en passe de devenir une histoire à succès. Elle possède à cet effet tous les éléments nécessaires. Le Canada peut être partie aux succès réels et durables contre l'apartheid en aidant à ériger et à renforcer les nouveaux piliers du système de la région : la démocratie, les droits de la personne et le développement économique, idéaux qui correspondent aux objectifs du Canada.

Cette mobilisation internationale, cet appel au changement, va devoir relever son plus grand défi : la victoire partielle. Dans la balance se trouvent les attentes de la majorité noire d'Afrique du Sud et les attentes de la région.

Les premiers pas vers la réforme

En février 1990, M. F.W. De Klerk, président de l'Afrique du Sud, ouvrait le pays sur la voie de la réforme en annonçant la mise en liberté de M. Nelson Mandela, président adjoint du Congrès National d'Afrique (ANC), et d'autres prisonniers politiques et en légalisant l'opposition anti-apartheid. L'image de M. Mandela sortant de prison après 27 années traînée gravée dans la mémoire de bien des gens.

Un an plus tard, M. De Klerk ouvrait une nouvelle session du Parlement d'Afrique du Sud en annonçant simultanément que les trois derniers «piliers» de la législation de l'apartheid, le *Group Areas Act*, le *Group Areas Act* et le *Population Registration Act* seraient abrogés par son gouvernement, promesse qu'il a tenue et qui a marqué l'établissement des fondements juridiques de l'apartheid en Afrique du Sud.

Un certain nombre de prisonniers politiques ont été libérés. Le Gouvernement des Droits de la Personne a été créé, mais un grand nombre de prisonniers restent à l'extérieur, à l'intérieur des frontières du pays.

PARTIE I

METTRE FIN À L'APARTHEID : UN DÉFI

La politique raciste de l'apartheid en Afrique du Sud n'a cessé d'attirer la réprobation de la collectivité internationale, tout en étant, il faut malheureusement le reconnaître, une force majeure dans le façonnage de la région. Cette réprobation internationale a trouvé son expression la plus intense aux Nations Unies et au Commonwealth, dont les programmes d'embargo militaire, commercial, financier et culturel contre le régime d'Afrique du Sud ont obtenu un appui maximum au milieu des années 1980. L'objectif, simple, était le suivant : obliger le gouvernement d'Afrique du Sud à entamer des négociations avec la majorité noire.

Le Canada était l'un des plus farouches opposants à l'apartheid : il s'est prononcé sur cette violation institutionnelle des droits de la personne devant la population blanche d'Afrique du Sud, et auprès de ses propres alliés du G-7, sans oublier la Francophonie, les Nations Unies et le Commonwealth. On reconnaît généralement que le leadership du Canada est à l'origine de l'appui accordé à une politique de sanctions dures de la part du Commonwealth qui a constamment manifesté l'énergie la plus vive dans la lutte contre l'apartheid, compte tenu surtout des fâcheuses conséquences des politiques sud-africaines sur nombre d'États membres du Commonwealth situés sur la ligne de front.

Cette mobilisation internationale, cet appel au changement, va devoir relever son plus grand défi : la victoire partielle. Dans la balance se trouvent les attentes de la majorité noire d'Afrique du Sud et les attentes de la région.

Les premiers pas vers la réforme

En février 1990, M. F.W. De Klerk, président de l'Afrique du Sud, lançait le pays sur la voie de la réforme en annonçant la mise en liberté de M. Nelson Mandela, président adjoint du Congrès National d'Afrique (ANC), et d'autres prisonniers politiques² et en légalisant l'opposition anti-apartheid. L'image de M. Mandela sortant de prison après 27 années restera gravée dans la mémoire de biens des gens.

Un an plus tard, M. De Klerk ouvrait une nouvelle session du Parlement d'Afrique du Sud en annonçant courageusement que les trois derniers «piliers» de la législation de l'apartheid, le *Land Act*, le *Group Areas Act* et le *Population Registration Act*, seraient abrogés par son gouvernement, promesse qu'il a tenue et qui a marqué l'écroulement des fondements juridiques de l'apartheid en Afrique du Sud.

² On continue de se demander si tous les prisonniers politiques ont été libérés. La Commission des droits de la personne, organisme non gouvernemental de surveillance établi à Johannesburg, affirme qu'on détient encore 395 prisonniers politiques.

Amorce de changements constitutionnels

L'abolition juridique de l'apartheid a marqué une étape importante, mais un démantèlement plus profond du système doit se produire dans d'autres domaines, y compris sur le plan constitutionnel. La période de changement a vu naître un mécanisme politique destiné à soutenir la transformation, la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Tribune de négociation regroupant quelque 19 organismes, notamment tous les partis politiques du centre, la CODESA est née dans une atmosphère de grands espoirs le 20 décembre 1991. Ses principaux objectifs : parvenir à une entente sur les grands principes constitutionnels généraux et sur le mécanisme proprement dit d'élaboration de la constitution et mettre au point des modalités de transition appropriées pour gouverner le pays.

Les comptes rendus des progrès de la CODESA varient de l'exaltation au désespoir. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les critiques de groupes de femmes d'Afrique du Sud à l'égard des négociations. Elles mettent en lumière le fait que moins de 7 p. 100 des quelque 400 politiciens à la CODESA sont des femmes et qu'aucune ne siège à l'influent comité de gestion de la Convention. Évidemment, les Sud-Africaines estiment n'avoir aucune voix au chapitre de l'avenir du pays³.

Néanmoins, les médias ne se sont pas attardés sur cette question et ont, dans l'ensemble, donné l'impression que les principales parties aux négociations pourraient parvenir à s'entendre. Cette hypothèse a pris plus de poids en raison du résultat favorable du référendum tenu le 17 mars dernier et réservé aux Blancs. Interrogés pour savoir s'ils appuyaient «la poursuite du processus de réforme amorcé par le président de l'État le 2 février 1990 et dont l'objet était de négocier une nouvelle constitution», les Sud-Africains blancs ont répondu favorablement à 69 p. 100⁴.

Malgré ces signes favorables, les témoins ont à maintes reprises rappelé aux membres du Sous-comité que les changements intervenus en Afrique du Sud au cours des dernières années ne justifiaient pas à eux seuls le bel optimisme souvent exprimé par la collectivité internationale. Bien que considérable, ce qu'on a obtenu par l'abrogation des lois discriminatoires et la création de la CODESA est simplement un moyen de parvenir à un gouvernement démocratique non racial en Afrique du Sud. L'adoption et la mise en oeuvre de changements pratiques représenteront un travail long, ardu et semé de difficultés.

Au premier plan des divergences de vues entre le Parti national au pouvoir et son principal partenaire à la négociation, c'est-à-dire l'ANC, se trouve la question du «veto ethnique». Tandis que l'ANC appuie l'enchâssement dans la nouvelle constitution d'une loi sur les droits de la personne, afin de protéger les gens de toutes races, le Parti national du président De Klerk préconise un nouveau système constitutionnel, doté de dispositifs de contrôle et d'un partage des pouvoirs. De l'avis de la majorité des témoins qu'a entendus le Sous-comité, ces caractéristiques risquent de miner l'objectif même d'une démocratie non

³ *Globe and Mail*, le 27 mai 1992.

⁴ Signalons que plusieurs témoins ont mis en doute les objectifs du président De Klerk à propos du référendum. Le professeur Dan O'Meara a prétendu que ses principaux objectifs étaient de réduire l'influence du Parti conservateur et des forces de sécurité. (*Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 15:35).

fondée sur la race, en donnant de fait à la minorité blanche un droit de veto sur tout programme de réforme d'un gouvernement à majorité noire. Puisque les négociations portent de plus en plus sur ces grandes questions de pouvoir, les principaux intervenants, de dire le professeur Dan O'Meara se rapprochent constamment du bord d'un gouffre très étroit, mais très profond⁵.

C'est cette image que les Canadiens doivent avoir à l'esprit en songeant aux événements qui se déroulent en Afrique du Sud. Il reste encore de nombreuses difficultés politiques à surmonter, avant que le processus du changement démocratique en Afrique du Sud ne porte fruit. Le Canada doit continuer d'user efficacement des moyens de pression positifs et négatifs à sa disposition, l'éternelle méthode de la «carotte et du bâton», pour ouvrir la voie à un dénouement heureux de cette fin de partie constitutionnelle.

Par des initiatives appropriées, le Canada peut consolider la CODESA en offrant un soutien technique et administratif aux négociations. Par contre, l'aide canadienne, à ce stade crucial, doit également être plus résolument ciblée de façon à offrir un soutien en ressources humaines aux parties qui représentent la majorité noire. Le Fonds du dialogue, administré par l'entremise de notre ambassade en Afrique du Sud, a pris des initiatives de ce genre par le passé et nous croyons qu'il faut faire davantage. Dans les mois qui viennent, il serait opportun de prendre des mesures destinées à uniformiser les règles du jeu constitutionnel en Afrique du Sud. En conséquence, **le Sous-comité recommande que le Canada offre aux parties représentant la majorité noire et les femmes à la CODESA, davantage d'aide et d'experts-conseils pour promouvoir l'avènement de la démocratie.**

Sanctions

L'utilisation du «bâton» pour inciter au changement suppose que le Canada maintiendra sa politique de sanctions à l'endroit de l'Afrique du Sud. Nous savons que certains groupes préconisent la levée de toutes les sanctions afin de favoriser la croissance économique de l'Afrique du Sud et d'éviter de nuire à l'entreprise canadienne. Les membres du Sous-comité croient cependant que le Canada et les pays qui ont la même idéologie se doivent de maintenir des pressions réelles sur le gouvernement d'Afrique du Sud afin d'accélérer le processus constitutionnel et éviter qu'il ne s'embourbe.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la prudence et à la pondération de l'«approche de gestion programmée» des sanctions adoptées par les chefs de gouvernement du Commonwealth en octobre 1991. Cette approche établit un lien net entre la modification des sanctions et les mesures concrètes et pratiques prises pour mettre fin à l'apartheid

⁵ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 15:39.

constitutionnel⁶. En conséquence, le Sous-comité recommande que le Canada suive les lignes directrices fixées par le Commonwealth dans l'«approche de gestion programmée» et que la diplomatie canadienne s'attache à maintenir les pressions internationales exercées sur le régime d'Afrique du Sud.

La violence

Le changement pacifique n'est pas possible dans un climat de brutalité. Nous nous inquiétons vivement de la situation sans issue qui découle de l'escalade de la violence intergroupes en Afrique du Sud et sommes bouleversés par ce qu'on nous dit du rôle de l'État et des groupes de Blancs d'extrême droite dans la préparation et la perpétration de ces actes de violence. Nous avons également l'impression que le système de justice d'Afrique du Sud n'est pas disposé à faire savoir clairement à ceux qui causent cette violence quelle est la gravité de leurs crimes. La nouvelle de la mise en liberté hâtive de deux policiers reconnus coupables de meurtre et de tentative de meurtre, et la révélation d'une participation de l'État à l'assassinat du militant anti-apartheid Matthew Goniwe et de ses collègues, en 1985, donne l'impression que ceux qui enfreignent les droits de la personne se voient accorder l'immunité⁷.

Ce qui est en jeu, ce ne sont pas simplement des vies humaines : comme l'ont mentionné à diverses reprises les personnes et les groupes consultés au cours de l'étude, l'ensemble des progrès arrachés de haute lutte en ce qui a trait au démantèlement de l'apartheid sont mis en péril par le chaos, chaos qui joue en faveur des opposants à la réforme. Beyers Naudé, l'un des dirigeants du mouvement anti-apartheid, n'a pas caché au Sous-comité l'urgence d'une intervention internationale, afin que cette violence se calme :

Nous avons la certitude, grandissante, qu'à moins d'une surveillance internationale de la violence en Afrique du sud, surveillance exigée ou demandée par le Commonwealth ou les Nations Unies, nous ne parviendrons pas à faire le moindre progrès appréciable autorisant une négociation fructueuse dans notre pays. La Commission internationale de juristes, dans son enquête sur la violence au Natal, l'an dernier, préconisait cette mesure. À la lumière de ce qui se produit

⁶ Les mesures relatives au commerce et à l'investissement ne seront levées que lorsque les parties se seront entendues sur les mécanismes transitoires de gouvernement, les sanctions financières ne seront levées que lorsqu'il y aura entente sur le texte d'une nouvelle constitution démocratique (à moins d'une recommandation contraire de la part de la CODESA ou d'un gouvernement provisoire) et enfin, l'embargo sur les armes appliqué par les Nations Unies et appuyé par des mesures du Commonwealth doit demeurer jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement post-apartheid se soit fermement installé en Afrique du Sud.

⁷ Le policier Kwa Zulu Khetani Shange a été libéré sous condition en février dernier, après avoir purgé seulement neuf mois d'une peine de 27 ans d'incarcération; plus tôt au cours de l'année, l'agent sud-africain Thulani Philip Choeni avait été mis en liberté 17 mois après avoir été emprisonné pour 18 ans. Le 8 mai 1992, le *New Nation* publiait un message secret qui impliquait un ancien membre du Conseil de sécurité de l'État et l'un des premiers généraux actuels du pays, C.P. van der Westhuizen, dans le meurtre de 1985. Le président F.W. de Klerk a exigé une réouverture de l'enquête et a déclaré au Parlement que jamais le Conseil de sécurité de l'État ni le Cabinet n'avaient planifié de mauvaises actions ou d'infractions à la loi à l'occasion de rencontres auxquelles ses collègues ou lui-même avaient participé.

en Afrique du sud, je souhaite vivement qu'on se penche très attentivement sur cette possibilité, afin de créer en Afrique du Sud un climat de paix propice à des progrès réels⁸.

Nous croyons que le Canada peut et doit mettre de l'avant des mesures destinées à rétablir la confiance et à stopper la menace immédiate de la violence, avec son cortège de crainte et de méfiance en cette période post-apartheid. En conséquence, **le Sous-comité recommande au Canada d'user de ses bons offices en Afrique du Sud, aux Nations Unies, au Commonwealth et ailleurs, afin d'encourager fortement la présence d'observateurs tiers dans les zones de conflit d'Afrique du Sud. Le Sous-comité recommande également que, lorsqu'un gouvernement provisoire acceptable sera en place, le Canada offre de collaborer avec la police et l'armée d'Afrique du Sud et de leur exposer les modalités de formation et l'expérience des forces de l'ordre canadiennes et de la GRC ainsi que la formation de l'armée canadienne en maintien de la paix.** De telles activités ont déjà commencé. Le Southern Africa Education Trust Fund parraine la réalisation de recherches et, en collaboration avec la police régionale de Halton en Ontario, ses responsables ont examiné la possibilité d'offrir des programmes de formation communautaire à la police d'Afrique du Sud. Par ailleurs, deux dirigeants de la police d'Afrique du Sud sont venus au Canada au début de mai pour s'entretenir avec la GRC et les forces policières canadiennes des services policiers communautaires et du système «911». Le Sous-comité est d'avis qu'il s'agit là de gestes encourageants.

⁸ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 21:7.

PARTIE II

LES DÉFIS D'UN CHANGEMENT DURABLE

Au-delà du souci immédiat de conserver le terrain gagné pendant la bataille, les Canadiens ne doivent pas oublier l'héritage politique, économique et social tenace de l'apartheid pour la majorité noire d'Afrique du Sud et les États limitrophes. Cela suppose un ordre du jour plus complet, afin de rompre les chaînes de l'apartheid et de libérer le dynamisme de la région.

Le défi énorme de l'avènement de la démocratie

Il est difficile d'exagérer l'ampleur du désastre humain et économique qu'est l'apartheid. Et malheureusement, malgré le désir de certains membres de la collectivité internationale et des médias d'accepter la réforme comme un fait accompli, le Sous-comité est d'un autre avis. En définitive, malgré la chute des piliers juridiques et politiques de l'apartheid, le changement en Afrique du Sud et dans la région demeure en grande partie superficiel. Le défi que devra relever l'Afrique australe dans les décennies qui viennent, pour surmonter cet héritage, sera de veiller à ce que la démocratie, le respect des droits de la personne et la transformation économique progressent de concert. Pour les partenaires de la région qui cherchent de nouveaux moyens de promouvoir le développement démocratique, il est impératif de reconnaître que ces éléments du tissu social sont indissociables.

Par contre, les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises. Nous avons de bonnes raisons d'espérer. Malgré ce terrible héritage, l'accalmie progressive des actes d'agression et de déstabilisation en Afrique du Sud a déjà donné naissance à une certaine forme de paix et de sécurité. La Namibie a enfin obtenu son indépendance, le 21 mars 1990, et s'est dotée d'un gouvernement démocratique dans le cadre d'élections libres et équitables. Le gouvernement a mis l'accent sur la réconciliation nationale, particulièrement entre la SWAPO (*South-West Africa People's Organization*) et la DTA (*Democratic Turnhalle Alliance*) antérieurement favorable à l'Afrique du Sud.

En Angola, l'accord de paix de mai 1991 (et le départ subséquent des derniers soldats cubains du territoire angolais) a abouti à la création d'un régime plus démocratique. Les partis d'opposition fonctionnent désormais ouvertement dans cet ancien État marxiste-léniniste, y compris l'ancien groupe rebelle UNITA. On prévoit des élections multipartites à l'automne 1992, sous la surveillance de l'ONU, mais certains observateurs s'attendent à des retards. Entre temps, l'Angola doit mettre en place un mécanisme complexe de démobilisation, avec l'aide de l'ONU. Nous craignons vivement que ce processus n'entraîne une déstabilisation. **Le Sous-comité recommande donc au Canada d'accroître son appui au processus de démobilisation, de s'assurer qu'il y a suffisamment d'observateurs lors des élections prochaines et de continuer à appuyer les efforts des ONG canadiens qui oeuvrent en Angola.**

Nous observons également un épanouissement sur d'autres plans. La société civile, c'est-à-dire la participation de la population à son propre développement politique au niveau de la base, connaît un regain de dynamisme. Ses dirigeants régionaux en ont donné un aperçu aux membres du Sous-comité. Le D^r Simbarashi Herbert Stanley Makoni, secrétaire général de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), a évoqué «l'ouverture plus grande des systèmes politiques⁹» en général, bien qu'à des stades différents selon les pays. L'honorable Peter S. Mmusi, président du Conseil des ministres de la SADCC et vice-président du Botswana, nous confiait ceci :

On parle de démocratie dans les divers pays. Nous avons un exemple type de ce qui s'est produit récemment en Zambie, qui a connu des élections multipartites... Dans tous nos pays, même là où cela n'a pas réellement commencé à fonctionner, on discute de ces questions et nous croyons que c'est dans cette voie que notre région se dirige¹⁰.

Un changement de climat est en cours. La victoire étant imminente sur le front constitutionnel, il faut désormais se consacrer à d'autres aspects essentiels du changement démocratique, afin de bien canaliser l'énergie et les ressources libérées par le déclin de l'apartheid. À moyen terme, les ennemis les plus redoutables de la poursuite du développement démocratique seront la stagnation et les disparités économiques. Ainsi que le rappelait le professeur Douglas Anglin dans son témoignage poignant, la démocratie constitutionnelle ne peut prendre racine dans une économie dévastée¹¹.

La lutte pour la justice en Afrique du Sud

Les Sud-Africains de race noire ont beaucoup souffert sur divers plans du racisme systémique, racisme qui a donné naissance aux inégalités sociales les plus extrêmes au monde. Le logement n'est pas réparti de façon équitable, car plus de 7 millions de citoyens vivent dans des bidonvilles. La réforme agraire est un problème urgent. Avant l'abrogation du *Land Act*, l'an dernier, les Noirs ne pouvaient être propriétaires fonciers que dans 13 p. 100 du territoire (les «terres natales»), dont une bonne partie a subi des dommages environnementaux attribuables au surpâturage et à l'érosion. Puisque les Sud-Africains de race noire (soit les trois quarts de la population) ne gagnent que le quart d'un revenu national en plein déclin et que le taux de chômage se situe désormais à plus de 40 p. 100, rares sont ceux qui bénéficieront automatiquement d'une baisse de la discrimination systémique¹².

Un autre héritage tenace de l'apartheid, qui inquiète tout particulièrement le Sous-comité, est la perte de potentiel humain qui résulte de systèmes d'éducation très inégaux pour les enfants et les jeunes Sud-Africains, Blancs et Noirs. En 1985, les dépenses d'éducation per capita pour les Noirs n'étaient que le cinquième de celles consacrées aux

⁹ *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 7:10.

¹⁰ *Ibid.*, fascicule 7:6.

¹¹ *Ibid.*, fascicule 15:10.

¹² ONU, *Africa Recovery Brief* n° 4, décembre 1991, p. 4.

Blancs¹³. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'environ le cinquième des Sud-Africains de 16 ans et plus n'ont jamais fréquenté l'école. Nous craignons que toute une génération de jeunes Noirs, coupés des possibilités qui découlent de l'éducation et de la formation, soient incapables d'améliorer leur qualité de vie ou de jouer leur rôle dans la reconstruction de leur société. Les sentiments intenses de frustration qui découlent des innombrables disparités sociales et économiques ne peuvent qu'alimenter la violence, si les attentes demeurent sans réponse. Comme le mentionnait Pierre Beudet du Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe, «sans être des prophètes de malheur, il y a beaucoup de gens (. . .) qui disent qu'il est un peu minuit moins cinq en Afrique du Sud¹⁴.»

Il existe un impératif moral, dans ce pays : il faut trouver des moyens d'améliorer la qualité de vie des millions de Noirs laissés dans la pauvreté par les politiques racistes du passé. Les graves inégalités qui résultent du système de l'apartheid, et que nous venons de mentionner, nécessiteront, d'après le professeur Gerry Helleiner, «des adaptations structurelles plus profondes, et je n'exagère pas, que tout ce qui pourrait être tenté dans les quelques prochaines années, y compris en Europe de l'Est¹⁵. Par contre, les conséquences de cette grave crise structurelle posent à un futur gouvernement démocratique un ensemble entièrement nouveau de dilemmes politiques.

D'une part, la restructuration économique et la redistribution des ressources entre les Blancs et les Noirs sont, d'après de nombreux analystes, aussi nécessaires sur le plan politique que moral pour que le changement soit durable. D'autre part, nombre de commentateurs soutiennent que toute tentative à grande échelle de redistribuer la richesse entre les Blancs et les Noirs d'Afrique du Sud en un court laps de temps serait autodestructrice, car elle entraînerait le naufrage de l'économie et minerait les fondements de la richesse future. Selon cette école de pensée, le moteur de changement le plus prometteur en Afrique du Sud et dans toute la région sera la croissance économique de la République, mais nombre d'analystes, et les représentants de l'ANC eux-mêmes, mettent en doute cette hypothèse.

L'ANC reconnaît toutefois que la croissance économique est absolument essentielle pour conserver à l'Afrique du Sud un avenir prometteur. L'organisme révisé sa politique antérieure, celle de la nationalisation, à la lumière de l'écroulement des économies centralisées d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Nelson Mandela affirme désormais que l'ANC n'est pas idéologiquement fixé sur cette orientation. «Dans les meilleures conditions, dit-il, nous envisageons une économie mixte, dans laquelle l'intervention de l'État ne serait pas plus grande qu'en Italie, en France ou en Allemagne¹⁶.»

Cependant, l'ANC reste de toute évidence très inquiet de la distribution profondément inégale de la richesse dans un pays qu'il pourrait bientôt gouverner. Ce qui dérange particulièrement le parti, c'est que 87 p. 100 des terres et 90 p. 100 de la totalité de la propriété industrielle se trouvent entre les mains des Blancs. Ajoutons à cela le phénomène

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 17:11.

¹⁵ *Ibid.*, fascicule 6:29.

¹⁶ Nelson Mandela, «South Africa: White-only referendum a big mistake», *Montreal Gazette*, le 27 février 1992.

sud-africain de concentration des entreprises, car plus de 75 p. 100 des actions de la Bourse de Johannesburg sont détenues par des conglomérats appartenant à des Blancs. M. Mandela a mis au défi les gens d'affaires d'Afrique du Sud de présenter des solutions de rechange à la nationalisation qui permettent de corriger ce déséquilibre¹⁷; lui-même a mentionné comme modèle la loi américaine sur les conglomérats, et envisagé des modifications aux politiques fiscales comme éléments possibles d'une nouvelle stratégie¹⁸. Le Sous-comité constate avec plaisir que la compétence canadienne joue un rôle d'appui dans cette tâche cruciale. La «Mission économique» du Centre de recherches pour le développement international en Afrique du Sud, en août 1991, a été en partie responsable de la création d'un groupe de recherche macro-économique, le GRM, qui centralise les efforts de l'ANC, du mouvement syndical COSATU et de quatre universités dans la réalisation d'analyses et de recherches économiques.

Toutefois, tout nouveau gouvernement doit avancer sur la corde raide économique, entre ce qui est juste et ce qui est réalisable. Il lui faut répondre à la nécessité d'une croissance économique et s'en tenir aux approches économiques que préfèrent les institutions financières internationales. C'est le dilemme énoncé succinctement par le professeur Linda Freeman :

En bref, dans quelle mesure les difformités du cas de l'Afrique du Sud joueront-elles sur la vérité universelle mise de l'avant ces temps-ci par les institutions financières internationales? À défaut de régler ces grandes inégalités, il faudra assumer des coûts sociaux, économiques et de sécurité¹⁹.

Le plus grand de ces coûts, estimait le professeur Manfred Bienefeld, pourrait bien être la démocratie elle-même :

Je trouve presque grotesque que les gens fêtent l'arrivée de la démocratie dans des conditions comme celles-là, tandis qu'en fait, notre propre histoire nous prouve que la démocratie ne fonctionne pas très bien dans les sociétés trop polarisées, trop instables²⁰.

Reconstruction de la région

Tandis que la région émerge de l'apartheid, la situation des pays voisins n'est pas meilleure. Les politiques de déstabilisation militaire et économique d'Afrique du Sud ont ravagé la Namibie, l'Angola et, au dire de certains observateurs, elles jouent encore un rôle dans le conflit dévastateur qui fait rage au Mozambique. Pour donner une idée de l'ampleur des dommages infligés à la région, précisons que, d'après l'UNICEF, 1,5 million de personnes seraient mortes en raison des guerres parrainées par l'apartheid. Quatre autres millions de

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 6:30.

¹⁹ *Ibid.*, fascicule 15:34.

²⁰ *Ibid.*, fascicule 17:25.

personnes ont été déplacées. Les pertes économiques dans l'ensemble de la région sont évaluées aux environs de 60 milliards de dollars entre 1980 et 1988, soit trois fois le total de l'aide étrangère reçue²¹.

Un autre problème, potentiellement plus menaçant, est celui des antécédents militaristes de la région, par suite des agressions de l'Afrique du Sud. Nous craignons que le legs d'attitudes violentes soit le problème le plus difficile à surmonter. Il est urgent de s'attaquer à ce phénomène, afin de garantir la croissance de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région.

L'une des nécessités immédiates, pour favoriser une plus grande sécurité à l'échelon régional, est d'instaurer la paix au Mozambique. En juillet 1990, sous les auspices de l'Italie, un processus de négociation s'est amorcé entre le gouvernement du Mozambique et le mouvement de guérilla, le RENAMO. Un cessez-le-feu partiel sur les couloirs clés de transport a été ratifié en décembre de cette année et l'on a créé à Maputo une Commission mixte pour surveiller l'application des accords²². Malheureusement, cette présence internationale n'a pu exercer d'influence modératrice sur la totalité du territoire. M. Pascoal Mocumbi, ministre des Affaires étrangères du Mozambique, nous a confié que le RENAMO poursuit quand même ses tactiques de violence, attaquant des villages et détruisant des routes et voies ferroviaires essentielles. Il ajoutait craindre que l'appui à ce processus de déstabilisation ne vienne de canaux non officiels d'Afrique du Sud.

Les pourparlers de Rome entrent maintenant dans leur onzième ronde. Les observateurs estiment pour la plupart que le RENAMO est responsable du blocage des discussions. Leur rythme est beaucoup trop lent. Les coûts estimatifs de la guerre s'établissent déjà à 10 milliards de dollars US et ont coûté la vie à 600 000 Mozambicains, entraînant le déracinement de 2 700 000 réfugiés. Nous pressons le Canada de continuer à faire sa part pour atténuer cette tragique situation. Depuis une décennie, le Canada a manifesté son engagement envers le Mozambique en en faisant l'un des principaux bénéficiaires de l'aide étrangère canadienne en Afrique; la participation des ONG canadiens à la base, malgré la guerre qui faisait rage, a donné au pays une image des plus favorables chez les Mozambicains. Nous croyons que le Canada peut maintenant utiliser cette crédibilité pour apporter à l'ensemble du Mozambique les avantages de la paix et de la sécurité. En conséquence, **le Sous-comité recommande au Canada d'utiliser tous les moyens diplomatiques possibles pour obliger le RENAMO à négocier de bonne foi. Il faudrait envoyer au gouvernement d'Afrique du Sud un message clair au sujet de l'appui indirect que ce pays accorde encore au RENAMO, et encourager les parties membres de la Commission mixte de vérification à intervenir pour promouvoir le sérieux du RENAMO à la table des négociations.**

Malgré le facteur aggravant de la déstabilisation, les problèmes économiques de la région ne sont pas tous dus à l'apartheid. Certains sont endémiques à l'Afrique. La faiblesse ou la stagnation des investissements en capital, le bas niveau d'emploi officiel et la forte croissance de la population, ainsi que des taux de croissance économique faibles ou négatifs,

²¹ ONU, *Africa Recovery Brief* n° 4, p. 4.

²² La Commission mixte de vérification se compose des organismes et pays suivants : RENAMO, gouvernement du Mozambique, Zimbabwe, Zambie, Kenya, Congo, Italie, Portugal, Grande-Bretagne, ex-Union soviétique et France.

voilà autant de facteurs qui ont entraîné l'aggravation de la misère sur le continent au cours des années 1980. L'intensité de la souffrance humaine est telle qu'il nous semble d'autant plus inquiétant de constater un transfert net de ressources de l'Afrique vers les pays industrialisés, et c'est une réalité que les Canadiens connaissent mal.

L'une des grandes causes de ce phénomène étrange est l'endettement. En Afrique australe, par exemple, la plupart des États, dont l'Afrique du Sud, sont lourdement endettés. On estime que l'endettement total de la région est de 50 milliards de dollars, l'Afrique du Sud intervenant pour près de la moitié. Peut-être n'est-ce qu'une faible proportion du total de la dette mondiale, mais cela demeure un très lourd fardeau par rapport à la capacité de payer de ces pays, compte tenu particulièrement des autres difficultés économiques que nous avons mentionnées.

Les rapports entre l'endettement et le développement sont de plus en plus évidents. Par exemple, alors qu'il leur faudrait de toute urgence mettre en valeur leur capital humain pour assurer leur prospérité, les pays endettés sont souvent obligés de compromettre leurs intérêts à long terme en matière d'éducation, de services sociaux et de soins de santé afin de respecter leurs échéances. À l'instar du précédent Sous-comité sur l'endettement international, le Sous-comité se préoccupe vivement de ce cercle vicieux.

Malheureusement, la précarité est l'une des caractéristiques économiques de l'ensemble du continent africain, et elle entraîne avec elle son cortège de conséquences politiques et sociales. Nous croyons que le cas de l'Afrique du Sud est riche de leçons. Il fait ressortir une contradiction évidente dans les priorités internationales : on insiste mondialement sur la valeur de la démocratie mais on conserve une attitude d'inaction, en ce qui a trait à ces coûteuses entraves que représente la dette pour le développement économique. L'un de nos témoins, le professeur Manfred Bienefeld, a exposé clairement le problème :

Il semble très étrange de nourrir des espoirs et des attentes si élevés à l'endroit d'un pays dont les problèmes économiques rendent apparemment inexistantes nos propres difficultés économiques²³.

À ce déclin généralisé de l'Afrique viennent se greffer des difficultés spécifiques à l'Afrique australe. Il existe également d'énormes disparités du revenu à l'intérieur de ces États, où de 5 à 10 p. 100 de la population gagne jusqu'à 100 fois le revenu rural moyen. Selon nous, cela souligne encore l'urgence d'examiner en profondeur l'effet des programmes d'adaptation structurelle imposés à la région par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Puisque de nombreux pays d'Afrique sont aux prises à la fois avec une extrême pauvreté et de graves déséquilibres économiques, nous devons nous assurer que ces approches ne vont pas simplement amplifier les problèmes. L'honorable Peter Mmusi a confié au Sous-comité : «Il peut s'écouler un certain temps avant qu'on puisse observer les fruits des projets entrepris dans l'ensemble de la région²⁴.» Le Canada doit veiller à ce que les gens d'Afrique australe, et tous les Africains, n'attendent pas en vain.

²³ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 17:25.

²⁴ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 7:6.

Ces disparités internes sont le reflet des inégalités économiques qui existent sur une échelle plus vaste, entre les États de la région. La SADCC compte actuellement dix économies, différentes par leur taille, leur force et leurs possibilités²⁵. Pourtant, chacune est beaucoup trop petite, à divers égards, pour pouvoir réussir de façon indépendante. C'est cette difficulté qui a surtout motivé la SADCC à choisir le régionalisme pour les décennies qui viennent.

Après s'être concentrés, dans les années 1980, sur le développement des infrastructures dans le but de contrer la puissance économique de l'Afrique du Sud dans la région, les membres de la SADCC cherchent maintenant des moyens de combiner plus efficacement leurs énergies et leurs maigres ressources pour accroître la capacité économique globale de la région. Leurs plans pour les années 1990 gravitent autour de deux impératifs jumeaux, à savoir «entreprise, compétences et productivité» d'une part, et l'intégration régionale, d'autre part, éléments que la SADCC estime essentiels à un développement durable. Par contre, ce qui est assez différent, dans ce type de «régionalisme», c'est le désir de la SADCC d'équilibrer la croissance régionale. Sous l'appellation «intégration du développement», le régionalisme «à la SADCC» est une approche équitable à l'intégration économique, qui insiste à la fois sur la production et les échanges. On espère que, grâce à la coordination, plutôt qu'à la concurrence, tous les membres pourront bénéficier dans une certaine mesure du succès global, malgré les disparités régionales. Le principe sur lequel se fonde la SADCC, comme le faisait remarquer le D^r Makoni, est que «le marché est un bon serviteur, mais bien évidemment un mauvais maître²⁶».

Nombre d'aspects de cette approche restent encore à préciser, particulièrement le rapport de la SADCC avec les autres leviers économiques en place, par exemple la Zone d'échanges préférentiels (PTA) et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), mais il faut applaudir à ce souci de réduire la pauvreté dans l'ensemble de la région en même temps que d'assurer la croissance économique globale. Il est certain qu'il faudra surmonter plusieurs obstacles, et non des moindres, par exemple modifier les attitudes et établir la confiance, mais l'énergie et les ressources libérées par le démantèlement progressif de l'apartheid ont suscité l'exaltation et l'espoir. Les membres de la SADCC se doivent de repenser l'avenir de l'organisation et de la région.

Réintégration de l'Afrique du Sud

Le facteur potentiellement le plus explosif de ce nouveau programme sera une Afrique du Sud devenue démocratique. L'économie sud-africaine, malgré ses profondes lacunes, a quand même trois fois la taille de celles de toutes les économies membres de la SADCC. Élément assez singulier, elle intervient pour les trois quarts du PIB de la région et les quatre cinquièmes de la valeur ajoutée à la fabrication. De plus, avec un bon tiers du total de la population d'Afrique australe, c'est le plus grand marché national de la région. Il ne fait pas de doute que la SADCC est en ménage avec un «éléphant».

²⁵ Voici les membres de la SADCC et leur PNB per capita en dollars U.S. pour 1980 : Mozambique (80), Tanzanie (120), Malawi (120), Zambie (390), Lesotho (470), Angola (620), Zimbabwe (650), Swaziland (900), Namibie (1 030), Botswana (1 600). À titre de comparaison, le PNB per capita en Afrique du Sud était de 2 470 \$. Sources : *Africa Recovery Brief*, d'après les données de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI, de la FAO, de l'UNICEF et de la *South African Reserve Bank*.

²⁶ ONU, *African Recovery Brief* n° 4, p. 12.

Par contre, l'explosion qui s'annonce pourrait être une force, soit destructrice, soit motivatrice dans la région. D'une part, on s'inquiète que l'Afrique du Sud puisse susciter un «exode des cerveaux» : avec son niveau de vie relativement élevé et ses pénuries de personnel qualifié, l'Afrique du Sud risque d'accaparer les talents et les ressources humaines dont les autres États de la région ont tant besoin. Il est également très possible que l'Afrique du Sud devienne une «éponge à ressources» absorbant la totalité des nouveaux investissements financiers.

D'autre part, nombre d'analystes soutiennent qu'une Afrique du Sud démocratique peut devenir le moteur de la croissance économique future de la région, non seulement par un «débordement» éventuel des investissements de l'Afrique du Sud sur le reste de la région, mais également par une intensification de la coopération. Un nouveau gouvernement en Afrique du Sud devra, tout comme les autres membres de la SADCC, s'engager tôt ou tard pleinement dans la planification régionale collective, processus de négociation dans lequel les autres États de la SADCC ont des atouts essentiels à l'Afrique du Sud, les principaux étant l'hydro-électricité et l'eau. Par contre, et nous y avons fait allusion précédemment, l'ANC formule une mise en garde contre un excès d'optimisme. Le D^r Marcia Burdette nous a rapporté ceci :

Walter Sisulu, président adjoint de l'ANC, a pris la parole à l'assemblée de la SADCC afin de rappeler aux participants que l'Afrique du Sud ne serait pas membre actif de l'organisme dans un proche avenir et que, lorsqu'elle le deviendra, il ne faudrait pas supposer qu'elle fournira des investissements importants ou de grandes quantités de marchandises, car ses propres dirigeants devront, pendant un certain temps, orienter la production vers le marché intérieur afin de réduire les inégalités dans leur pays même²⁷.

Le défi de l'intégration de l'Afrique du Sud est donc d'essayer de faire en sorte que l'explosion a un effet positif. Il sera important d'appuyer la coordination régionale et d'encourager l'Afrique du Sud à jouer un rôle économique constructif et responsable. Tous les intervenants sont conscients des difficultés à venir, mais comme l'a fait remarquer le D^r Makoni :

Nous partons du principe que la solution à ce problème de disparités résidera davantage dans la collaboration et la collectivité que dans la séparation ... Fort heureusement, c'est aussi l'opinion de la majorité en Afrique du Sud²⁸.

Afin d'en arriver à un dénouement positif et à un régionalisme authentiquement «fabriqué en Afrique australe», les témoins ont rappelé à diverses reprises que les amis de la région doivent se garder des formules de gestion économique qui ne tiennent pas suffisamment compte de ces inégalités caractéristiques. Il en va ainsi de la région dans son ensemble, tout comme de l'Afrique du Sud et des autres pays individuellement. En aidant l'Afrique du Sud et l'Afrique australe à réaliser leurs priorités de changement, la collectivité internationale doit éviter d'accroître les risques que les racines de la démocratie ne soient arrachées par le désespoir économique.

²⁷ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 15:8.

²⁸ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 7:13.

PARTIE III

ORIENTATIONS POLITIQUES ET PRIORITÉS DANS LES ANNÉES 1990

Jusqu'ici, nous avons présenté un certain nombre de moyens par lesquels le Canada peut faciliter la transition immédiate en Afrique du Sud et en Afrique australe. Tournons-nous maintenant vers la politique canadienne à long terme.

Depuis vingt ans, la politique canadienne dans la région comporte trois grands thèmes : la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, l'appui aux États individuels limitrophes par des relations bilatérales, et l'aide à la SADCC. Nous croyons que ces grands éléments de la politique doivent être maintenus dans une certaine mesure durant cette période de transition. En fait, comme la lutte contre l'apartheid est loin d'être terminée en Afrique du Sud, tant sur le front constitutionnel que dans la vie quotidienne de millions de Sud-Africains noirs, les membres du Sous-comité estiment que, malgré sa richesse économique relative, il est opportun que le Canada aide tout d'abord les parties qui représentent la majorité noire en Afrique du Sud et, ultérieurement, un gouvernement démocratique. Évidemment, il ne saurait s'agir d'un engagement à long terme de la part du Canada, mais au départ, le soutien de la collectivité internationale sera essentiel à la viabilité du changement démocratique en Afrique du Sud.

Au cours des années 1990, par contre, la politique canadienne doit prendre de plus en plus une orientation régionale intégrée. Ceci correspond aux préoccupations naissantes des pays de la région et offre au Canada la possibilité de maximiser l'effet de ses politiques en favorisant la formation de liens et de réseaux et, fondamentalement, la coopération. Le tissu régional sera plus fort si les fils qui le composent sont étroitement entrelacés.

Dans la poursuite de ces objectifs, le Canada dispose de toute une gamme de canaux de politique étrangère, notamment les rapports entre gouvernements, les partenariats avec les organisations non gouvernementales, les universités, les Églises, les entreprises canadiennes et les groupes syndicaux, ainsi que sa participation aux organismes multilatéraux. Même si le Canada ne figure pas parmi les principaux donateurs puisqu'il n'a offert qu'environ 2,5 p. 100 de l'aide publique au développement (APD) dans la région²⁹, le Sous-comité croit que les ponts construits par notre pays et ses partenaires avec les gouvernements, les entreprises, les institutions régionales et les organismes locaux et communautaires nous donnent une influence unique et aux facettes multiples, ainsi que de nombreux points d'entrée pour mener à bien nos politiques.

En conséquence, afin d'offrir notre appui dans un cadre régional et compte tenu de la nécessité de nous concentrer sur des tâches clés, le Sous-comité recommande que la politique canadienne se concentre de plus en plus sur les grandes priorités qui suivent.

²⁹ *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 14:12.

Le développement économique

Il est incontestable que tous les intervenants dans la région insistent sur l'urgence du développement économique. La prochaine décennie ne doit pas être celle d'un déclin encore plus marqué de la qualité de vie de millions d'individus en Afrique australe. Leur optimisme et les racines de la démocratie sont trop fragiles.

Étant donné cet impératif essentiel, le Canada peut apporter une contribution importante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, **le Sous-comité recommande que le Canada, en qualité de pays donateur, accorde son aide aux projets de développement de nature régionale qui visent au premier chef à réduire la pauvreté.** Répondre aux besoins fondamentaux de la personne, par exemple parvenir à une situation satisfaisante en matière de soins de santé, de logement, d'eau potable et d'assainissement, n'est pas une priorité nouvelle, mais nous craignons que cela soit de plus en plus négligé, à mesure que les défis de la région gagneront en complexité. Dans le choix ou la planification des initiatives d'aide, la politique canadienne doit veiller à ce que la collaboration régionale, la participation populaire et les mécanismes d'évaluation soient des éléments fondamentaux. Nous croyons qu'un retour à l'essentiel sera non seulement humanitaire, mais qu'il raffermira également une ambiance de participation, entretiendra une perspective régionale et, comme le mentionnait la Banque mondiale dans son rapport 1992 sur le développement, favorisera un environnement durable.

Second obstacle critique au développement économique, la pandémie de SIDA qui sévit dans beaucoup de pays de la région. Le SIDA frappe principalement les hommes et les femmes dans la force de l'âge, ceux-là mêmes qui contribuent au premier chef à la survie économique de leur famille et, en fin de compte, de leur État. Le fléau mine par ailleurs l'intégrité des générations futures, un nombre sans cesse grandissant d'enfants tombant sur le coup de la tragique maladie. Les conséquences pourraient être catastrophiques. Ainsi, certaines analyses de l'envergure du problème en Afrique du Sud laissent prévoir que quelque 60 p. 100 de la main-d'oeuvre pourraient, d'ici l'an 2004, avoir été éliminés par le SIDA ou être en train d'en mourir. Nous nous inquiétons sérieusement des éventuels coûts humains, sociaux et économiques du SIDA. Par conséquent, **le Sous-comité recommande au Canada d'accroître son appui à l'égard des programmes axés sur le SIDA en Afrique australe.**

À un troisième échelon, sans cesse plus important, de la gestion macroéconomique de la région, **le Sous-comité recommande au Canada de maintenir son appui à l'égard de l'organisation de la SADCC par divers moyens pratiques, à mesure qu'elle s'attaquera aux complexités inhérentes à la planification de l'intégration régionale.** Cela signifie qu'il faut non pas dicter les priorités économiques, mais plutôt aider et conseiller les planificateurs économiques dans l'élaboration d'un régionalisme propre à l'Afrique australe. Il est évident que cette tâche est tout aussi importante en Afrique du Sud, où un nouveau gouvernement démocratique devra prendre des décisions économiques clés. En conséquence, **le Sous-comité recommande que le Canada continue d'appuyer les efforts de recherches et de planification stratégique des parties représentant la majorité noire en Afrique du Sud.** En outre, pour encourager l'établissement de liens économiques mutuellement avantageux dans la région, **le Sous-comité recommande que le ministère des Affaires extérieures réévalue sa décision de retirer d'Afrique subsaharienne tous ses délégués commerciaux.**

Cet appui à un régionalisme revitalisé peut aussi s'intégrer aux pourparlers politiques du Canada avec d'autres pays. Le Sous-comité recommande que le Canada, dans son rôle de défenseur, tire pleinement parti de son rôle au sein des institutions multilatérales, notamment les institutions financières internationales, afin de les inciter à reconnaître dans leurs politiques d'adaptation structurelle la diversité des circonstances en Afrique et ailleurs. En Afrique du Sud et en Afrique australe, il est impérieux que les IFI comprennent qu'il faut absolument s'attaquer aux énormes disparités économiques et conçoivent des programmes d'ajustement structurel qui en tiennent compte. De plus, le Sous-comité recommande que le Canada presse ses homologues membres de ces institutions et d'autres organismes de prendre rapidement des mesures d'allégement de la dette des pays les plus pauvres de la région.

Ces recommandations s'appliquent également à la politique canadienne dans l'ensemble de l'Afrique.

La mise en valeur des ressources humaines

La mise en valeur du capital humain est la clé de la lutte contre la pauvreté et de la croissance économique. C'est éminemment le cas lorsqu'il s'agit du rôle de la femme dans le développement. Sur un plan plus humain, l'appui aux programmes de formation et à l'enseignement primaire, technique et universitaire répond aux aspirations profondes des femmes et des hommes dont dépend l'avenir de l'Afrique australe. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'éducation pour la population noire. En contribuant dès maintenant à la formation de cadres supérieurs dans l'ensemble de la région, nous permettons à l'Afrique de s'aider elle-même.

Cet objectif se prête tout aussi bien à la recherche d'une solution au problème de la démilitarisation. Dans de nombreux pays de la région, notamment la Namibie, l'Angola et le Mozambique, la guerre est devenue le seul mode de vie de toute une génération. S'il existait des programmes de perfectionnement des ressources humaines spécifiquement conçus en fonction des besoins des anciens soldats, les efforts de recyclage pourraient aider à surmonter l'attitude militariste si répandue et permettre à un groupe potentiellement déstabilisateur de s'engager de façon positive dans la reconstruction de la société qui est la sienne.

Le Canada est bien placé pour participer à ces tâches cruciales. Au cours des décennies précédentes, le Canada a établi des liens solides avec les universités, les Églises et les groupes communautaires qui s'efforcent d'améliorer de façon tangible l'avenir, notamment pour les jeunes. Ces partenariats établis sont des mécanismes tout indiqués pour promouvoir à la base le perfectionnement des ressources humaines.

Les contacts entre les milieux universitaires et les milieux sportifs sont d'autres leviers essentiels, en matière de politique. Dans la lutte contre l'apartheid, par exemple, le rejet de leur participation a été une sanction efficace à l'encontre du régime sud-africain. Sur un plan plus positif, les liens entre les universités et les organismes sportifs permettent aux Canadiens et aux Africains austraux de partager leur expérience et leurs domaines de compétence et d'en tirer profit. Ils permettent en outre à une multitude de Canadiens de se rendre compte des avantages de la coopération internationale, ce qu'ils n'auraient peut-être pas pu faire autrement.

Par ses efforts, le Canada a également favorisé la croissance d'institutions et de réseaux de perfectionnement des ressources humaines à vocation régionale; nous voyons un avantage à long terme à appuyer autant que possible ces instruments en tant que canaux de l'aide canadienne. L'entraide entre voisins, surtout si les institutions régionales en place parviennent à aider et à remobiliser la société sud-africaine, favorisera la bonne volonté et la confiance mutuelle.

En conséquence, **le Sous-comité recommande que l'aide canadienne se concentre sur la mise en valeur des ressources humaines, car c'est un investissement critique pour l'avenir de la région. À cette fin, le gouvernement doit tirer pleinement parti de la situation de ses partenaires canadiens et s'efforcer également de veiller à ce que la formation fasse appel aux institutions et aux réseaux régionaux en place. Il faudra insister tout spécialement sur les besoins des femmes et des anciens militaires et sur la formation de cadres supérieurs, peut-être en faisant appel aux institutions établies comme le Centre canadien de gestion. Par ailleurs, le Sous-comité engage le ministre des Affaires extérieures à reconsidérer la décision de transférer les relations universitaires et sportives du ministère des Affaires extérieures à Condition physique et Sport amateur et au Conseil des Arts du Canada. Nous croyons que ce remaniement apparemment bureaucratique aura des incidences sur la politique, notamment dans un domaine comme la mise en valeur des ressources humaines. En outre, ce transfert fait perdre un moyen efficace de sévir contre les gouvernements qui violent les droits de la personne. Il est malheureux qu'on envoie un tel signal aux gouvernements d'Afrique du Sud et d'ailleurs à un moment où le Canada doit disposer de moyens d'exercer des pressions sur les régimes intransigeants.**

La société civile

Le Canada doit appuyer par des mesures concrètes la croissance d'une société civile, noyau d'un pluralisme politique et d'une culture des droits de la personne. Nous croyons que la croissance de la démocratie dépend non seulement de la santé de l'économie, mais aussi de son enracinement. À notre avis, le développement démocratique n'est pas simplement une question de surveillance d'élections, quelle que soit l'importance de cette phase dans le processus de croissance. La politique du Canada doit s'efforcer de promouvoir une conscience plus générale des droits démocratiques et des droits de la personne dans l'ensemble de l'Afrique australe. Elle peut y parvenir à divers niveaux.

Dans nos rapports bilatéraux avec les gouvernements de la région, **le Sous-comité recommande au Canada d'utiliser efficacement les leviers positifs et négatifs résultant de nos moyens diplomatiques et de nos ressources d'APD afin de condamner les abus en matière de droits de la personne et la suppression du pluralisme politique. Élément plus important, peut-être, le Sous-comité recommande que le Canada incite fortement d'autres pays à en faire autant.** L'élection multipartite qui a eu lieu en Zambie en novembre 1991 illustre l'ampleur de l'influence des donateurs, lorsqu'ils oeuvrent de concert. Il faut exercer les mêmes pressions sur l'actuel gouvernement du Malawi, qui agit contre la volonté de sa population, et sur tout oppresseur des droits de la personne et de la participation à la vie politique.

C'est évidemment une question qui déborde la simple région de l'Afrique australe, et un défi de taille pour la collectivité des donateurs désireux de susciter le changement. Le Sous-comité a également entendu des témoignages convaincants à propos de l'intransigeance constante des régimes du Kenya et du Zaïre.

MM. Gitobu Imanyara et Raila Odinga du mouvement d'opposition *Forum for the Restoration of Democracy* du Kenya nous ont confié que le président Moi utilise tous les moyens possibles, y compris l'incitation à la violence et l'abus des droits de la personne, pour réprimer les forces favorables à des élections multipartites et à un gouvernement démocratique. Ces activités se poursuivent, bien que M. Moi ait promis à la collectivité des donateurs la tenue d'élections libres et équitables au Kenya avant mars de l'année prochaine.

De même, M. Beaudoin Hamuli-Kabarhuza, du conseil national des ONG de développement du Zaïre, a affirmé que le régime Mobutu amplifie la désintégration sociale et économique de son pays en bloquant les efforts du mouvement démocratique exprimés dans le cadre de la conférence nationale dirigée par l'archevêque Monsegwo Pasinya. Le régime poursuit en outre impunément ses abus en matière de droits de la personne.

Dans ces pays, et ailleurs, la collectivité internationale a l'obligation de participer à l'élimination des obstacles à la démocratisation. **Le Sous-comité recommande que le Canada agisse aux niveaux bilatéral et multilatéral afin d'appuyer les forces démocratiques au Kenya et au Zaïre et, en fin de compte, de faciliter l'avènement de la démocratie dans ces pays.**

Par contre, faire pression sur le plan politique n'est que le moyen le plus visible de renforcer la société civile. Il existe toute une gamme d'initiatives de la base qui peuvent et doivent bénéficier de l'appui du Canada. En Afrique du Sud, notamment, les membres du Sous-comité ont été vivement impressionnés par des organismes comme le *South African Legal Defence Fund*, qui s'est fait le défenseur des droits de la personne et qui lutte pour la démocratisation du domaine juridique; l'appui aux facultés de droit des universités noires est un autre moyen efficace de promouvoir une culture juridique en matière de droits de la personne. Au Canada, des organismes comme *Canada-South Africa Cooperation* et le *Southern Africa Education Trust Fund* collaborent avec leurs partenaires de la région à l'appui de la démocratisation de la société.

Dans l'ensemble de la région, il est urgent de mobiliser les populations à travailler à l'avènement d'une société civile. Nous croyons toutefois que ce phénomène doit prendre une orientation régionale, de façon à promouvoir un enracinement qui aura un effet de renforcement mutuel. En conséquence, **le Sous-comité recommande que le Canada appuie les initiatives qui renforcent les groupes et organismes qui luttent pour donner une expression populaire à une culture de la démocratie et des droits de la personne, particulièrement s'ils favorisent la coopération régionale.** En définitive, ce seront les gens d'Afrique australe eux-mêmes qui devront soutenir la démocratie et la paix. Cette stabilité politique devra nécessairement reposer sur une société civile dynamique.

CONCLUSION

MAINTENIR LES EFFORTS DU CANADA

En terminant, nous souhaitons revenir à la crainte que nous exprimions plus haut de voir les Canadiens s'endormir sur leurs lauriers maintenant que la victoire sur l'apartheid semble acquise et qu'elle est souvent qualifiée par les médias de fait accompli. Le danger d'une telle attitude est que le Canada se désintéresse de l'Afrique, d'autant plus que les besoins de l'après-guerre froide se font criants. Nous croyons que les médias, le gouvernement et les divers organismes canadiens qui travaillent à la transformation de l'Afrique australe doivent sensibiliser les Canadiens aux séquelles de l'apartheid qui restent à résorber et à la nécessité pour le Canada de poursuivre le combat.

Le succès dans la lutte contre l'apartheid ne doit pas, par ironie du sort, marquer le début d'un autre chapitre tragique de l'histoire de cette partie du monde. Depuis une génération, les populations d'Afrique australe et la collectivité internationale se sont unies pour favoriser l'avènement de la justice en Afrique du Sud et la naissance d'une région forte sur les plans politique et économique. Certains éléments essentiels du puzzle sont désormais en place. Les structures de l'apartheid en Afrique du Sud commencent à s'écrouler. La société civile s'épanouit dans l'ensemble de la région. La paix gagne en vigueur. On observe la naissance d'un esprit de coopération régionale. L'Afrique australe renferme de grandes promesses, mais le succès de la transformation exigera une énergie sans faille.

Les efforts déployés par le Canada ont été par le passé une source d'inspiration. Notre leadership au sein des Nations Unies et du Commonwealth a aidé à attirer l'attention internationale sur les graves injustices du régime de l'Afrique du Sud. Notre appui aux États limitrophes et aux organisations régionales a également prouvé que le Canada était décidé à promouvoir la démocratie, les droits de la personne et le développement économique. De plus, des citoyens et des groupes de Canadiens ont donné généreusement d'eux-mêmes dans cette bataille. Nous applaudissons à l'engagement qu'ils continuent à manifester et nous les remercions de la bienveillance que leurs efforts vaudront au Canada dans cette région.

Le Canada doit demeurer cette source d'énergie pour l'Afrique du Sud et l'Afrique australe dans les années qui viennent. À cette fin, le Sous-comité formule trois recommandations, deux à court terme et une à long terme. Premièrement, **il recommande que, avant la fin de l'année, le gouvernement tienne une consultation de deux jours avec les intervenants canadiens en Afrique du Sud, notamment les ONG, les Églises, les organismes de promotion des droits de la personne, les syndicats, les représentants du commerce et de la finance, des fonctionnaires et des parlementaires. Il faudrait aussi des participants de la région.** Selon nous, une telle consultation favorisera la coopération et donnera à ces groupes l'occasion de dresser des stratégies de politique et de mobilisation du public. En tirant parti des connaissances et des compétences des Canadiens, les efforts que déploie le Canada en Afrique australe seront le fruit d'une réelle concertation.

Deuxièmement, en vue de tisser des liens avec les forces démocratiques de la région et de stimuler l'intérêt du public canadien, nous insistons sur l'opportunité d'une visite officielle en Afrique du Sud et en Afrique australe d'une délégation parlementaire omnipartite. C'est une priorité du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur (CPAECE) depuis des années, priorité avalisée par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et par son prédécesseur. Nous croyons que l'intervention de la classe politique canadienne à ce tournant historique de la région montrera que le Canada est fermement en faveur du changement et qu'elle ouvrira des lignes de communication avec les futurs dirigeants de l'Afrique australe. Par conséquent, **le Sous-comité recommande au gouvernement d'aider à organiser, dans un avenir rapproché, le voyage d'une délégation parlementaire officielle dans la région.**

Enfin, nous croyons qu'il faudrait avoir un organisme focalisant l'intérêt que le Canada porte à la région. Il existe un précédent. Lorsque le Canada a voulu s'intéresser davantage à l'Asie par des moyens comme la recherche, la promotion du commerce, les programmes d'échanges et la formation linguistique, il a créé la Fondation Asie Pacifique. Parmi les possibilités du centre africain, il pourrait y avoir une fondation semblable, un programme ou un institut affilié au CRDI ou à un autre organisme ou un organisme de coordination. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'établir un mécanisme qui soutienne et stimule l'intérêt du gouvernement canadien et du grand public à l'égard de l'Afrique, et de prolonger les initiatives que nous avons prises dans la lutte contre l'apartheid et la famine. La situation financière n'est pas reluisante, mais le remaniement des structures des Affaires extérieures et du secteur non gouvernemental devrait dégager certaines ressources. Si ces ressources étaient employées à focaliser nos efforts, elles contribueraient puissamment à répondre aux besoins à long terme du continent africain et en particulier de l'Afrique australe. En bref, la lutte se poursuit. En conséquence, **le Sous-comité recommande au gouvernement d'établir un mécanisme institutionnel capable de concentrer et d'orienter les énergies en faveur de l'Afrique, ainsi que d'engager de nombreuses sources canadiennes.**

Il ressort de notre rapport que le Canada et l'Afrique entretiennent une relation unique. En Afrique australe, notamment, les efforts du Canada sont en partie à l'origine des événements étonnants dont nous sommes témoins. En aidant les populations d'Afrique australe à répondre aux besoins politiques et économiques profonds de la région, nous pouvons contribuer à effectuer une transformation durable. La semence du changement est en terre. Le soutien du Canada peut maintenant aider à faire en sorte que les racines de la démocratie tiennent, s'étendent et permettent à toute l'Afrique australe de parvenir une meilleure qualité de vie.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES

1. Le Sous-comité recommande que le Canada offre aux parties représentant la majorité noire et les femmes à la CODESA, davantage d'aide et d'experts-conseils pour promouvoir l'avènement de la démocratie.
2. Le Sous-comité recommande que le Canada suive les lignes directrices fixées par le Commonwealth dans l'«approche de gestion programmée» et que la diplomatie canadienne s'attache à maintenir les pressions internationales exercées sur le régime d'Afrique du Sud.
3. Le Sous-comité recommande au Canada d'user de ses bons offices en Afrique du Sud, aux Nations Unies, au Commonwealth et ailleurs, afin d'encourager fortement la présence d'observateurs tiers dans les zones de conflit d'Afrique du Sud.
4. Le Sous-comité recommande que, lorsqu'un gouvernement provisoire sera en place, le Canada offre de collaborer avec la police et l'armée d'Afrique du Sud et de leur exposer les modalités de formation et l'expérience des forces de l'ordre canadiennes et de la GRC ainsi que la formation de l'armée canadienne en maintien de la paix.
5. Le Sous-comité recommande au Canada d'accroître son appui au processus de démobilisation, de s'assurer qu'il y a suffisamment d'observateurs lors des élections prochaines en Angola et de continuer à appuyer les efforts des ONG canadiens qui oeuvrent en Angola.
6. Le Sous-comité recommande au Canada d'utiliser tous les moyens diplomatiques possibles pour obliger le RENAMO à négocier de bonne foi. Il faudrait envoyer au gouvernement d'Afrique du Sud un message clair au sujet de l'appui indirect que ce pays accorde encore au RENAMO, et encourager les parties membres de la Commission mixte de vérification à intervenir pour promouvoir le sérieux du RENAMO à la table des négociations.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CANADIENNE DANS LES ANNÉES 1990

Le développement économique

7. Le Sous-comité recommande que le Canada, en qualité de pays donateur, accorde son aide aux projets de développement de nature régionale qui visent au premier chef à réduire la pauvreté.

8. Le Sous-comité recommande au Canada d'accroître son appui à l'égard des programmes axés sur le SIDA en Afrique australe.
9. Le Sous-comité recommande au Canada de maintenir son appui à l'égard de l'organisation de la SADCC par divers moyens pratiques, à mesure qu'elle s'attaquera aux complexités inhérentes à la planification de l'intégration régionale.
10. Le Sous-comité recommande que le Canada continue d'appuyer les efforts de recherches et de planification stratégiques des parties représentant la majorité noire en Afrique du Sud.
11. Le Sous-comité recommande que le ministère des Affaires extérieures réévalue sa décision de retirer d'Afrique subsaharienne tous ses délégués commerciaux.
12. Le Sous-comité recommande que le Canada, dans son rôle de défenseur, tire pleinement parti de son rôle au sein des institutions multilatérales, notamment les institutions financières internationales, afin de les inciter à reconnaître dans leurs politiques d'adaptation structurelle la diversité des circonstances en Afrique et ailleurs. En Afrique du Sud et en Afrique australe, il est impérieux que les IFI comprennent qu'il faut absolument s'attaquer aux énormes disparités économiques et conçoivent des programmes d'ajustement structurel qui en tiennent compte.
13. Le Sous-comité recommande que le Canada presse ses homologues membres de ces institutions et d'autres organismes de prendre rapidement des mesures d'allègement de la dette des pays les plus pauvres de la région.

La mise en valeur des ressources humaines

14. Le Sous-comité recommande que l'aide canadienne se concentre sur la mise en valeur des ressources humaines, car c'est un investissement critique pour l'avenir de la région. À cette fin, le gouvernement doit tirer pleinement parti de la situation de ses partenaires canadiens et s'efforcer également de veiller à ce que la formation fasse appel aux institutions et aux réseaux régionaux déjà en place. Il faudra insister tout spécialement sur les besoins des femmes et des anciens militaires et sur la formation des cadres supérieurs, peut-être en faisant appel aux institutions établies comme le Centre canadien de gestion.
15. Le Sous-comité engage le ministre des Affaires extérieures à reconsidérer la décision de transférer les relations universitaires et sportives du ministère des Affaires extérieures à Condition physique et Sport amateur et au Conseil des Arts du Canada.

16. Le Sous-comité recommande au Canada d'utiliser efficacement les leviers positifs et négatifs résultant de nos moyens diplomatiques et de nos ressources d'APD afin de condamner les abus en matière de droits de la personne et la suppression du pluralisme politique.
17. Le Sous-comité recommande que le Canada incite fortement d'autres pays à en faire autant.
18. Le Sous-comité recommande que le Canada agisse aux niveaux bilatéral et multilatéral afin d'appuyer les forces démocratiques au Kenya et au Zaïre et, en fin de compte, de faciliter l'avènement de la démocratie dans ces pays.
19. Le Sous-comité recommande que le Canada appuie les initiatives qui renforcent les groupes et organismes qui luttent pour donner une expression populaire à une culture de la démocratie et des droits de la personne, particulièrement s'ils favorisent la coopération régionale.

LE MAINTIEN DU DYNAMISME CANADIEN

20. Le Sous-comité recommande que, avant la fin de l'année, le gouvernement tienne une consultation de deux jours avec les intervenants canadiens en Afrique du Sud, notamment les ONG, les Églises, les organismes de promotion des droits de la personne, les syndicats, les représentants du commerce et de la finance, des fonctionnaires et des parlementaires. Il faudrait aussi des participants de la région.
21. Le Sous-comité recommande au gouvernement d'aider à organiser, dans un avenir rapproché, le voyage d'une délégation parlementaire officielle dans la région.
22. Le Sous-comité recommande au gouvernement d'établir un mécanisme institutionnel capable de concentrer et d'orienter les énergies en faveur de l'Afrique, ainsi que d'engager de nombreuses sources canadiennes.

ANNEXE A

Liste des témoins

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
ACDI		
Archie Book directeur adjoint Opérations canadiennes Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient	14	9 mars 1991
John Copland directeur général Afrique anglophone	14	9 mars 1991
Don McMaster directeur général Direction de la coopération institutionnelle et des services au développement	1	30 septembre 1991
Association canadienne des exporteurs		
James Taylor président	17	30 mars 1992
Bureau international du travail		
John Harker directeur	21	27 avril 1992
Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe		
Pierre Beaudet rechercheur	17	30 mars 1992
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique		
Iris Almeida présidente Programmes d'Asie et d'Afrique	21	27 avril 1992
Centre de recherches pour le développement international		
Keith Bezanson président	6	27 novembre 1991
Mark Van Ameringen Conseiller principal	6	27 novembre 1991

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe		
Peter S. Mmusi vice-président de la République du Botswana et président du conseil des ministres du SADCC	7	28 novembre 1991
M. Simbarashi Herbert Makoni secrétaire exécutif	7	28 novembre 1991
Conseil national du développement des ONG du Zaïre		
Beaudoin Hamuli-Kabarhuza secrétaire général	19	6 avril 1992
Coopération Canada-Mozambique		
Michael O'Connor gestionnaire	1	30 septembre 1991
CUSO		
John van Mossel agent de développement de programmes	21	27 avril 1992
Lise Blanchard Directrice administrative	6	27 novembre 1991
Fond de défense juridique de l'Afrique du Sud		
Ntobeko Maqubela directeur général	21	27 avril 1992
Forum pour la restauration de la démocratie		
Raila Odinga vice-président Comité général	20	9 avril 1992
Naudé, Beyers		
Chef dans le mouvement anti-apartheid	21	27 avril 1992
Ministère des Affaires extérieures		
Lucie Edwards présidente Groupe de travail sur l'Afrique australe	6	27 novembre 1991
Marc Perron sous-ministre adjoint Afrique et Moyen-Orient	14	9 mars 1992
Verona Edelstein directrice Division des relations avec l'Afrique anglophone	14	9 mars 1992

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Richard Chapple Direction des relations avec l'Afrique anglophone	20	9 avril 1992
Mocumbi, Pascoal Ministre des Affaires étrangères République du Mozambique	1	30 septembre 1991
Nairobi Law Monthly Gitobu Imanyara Éditeur en chef	20	9 avril 1992
OXFAM Canada John Graham agent de développement des programmes pour l'Afrique australe	1	30 septembre 1991
Partenariat Afrique-Canada Marc Laporte directeur administratif	15	23 mars 1992
Université Carleton Pr Douglas Anglin Département de sciences politiques	15	23 mars 1992
Pr Linda Freeman Département de sciences politiques	15	23 mars 1992
Pr Manfred Bienefeld École d'administration publique	17	30 mars 1992
Université d'Ottawa Dr. Marcia Burdette Professeur invité Institut de développement et de coopération internationale	15	23 mars 1992
Université du Québec à Montréal Pr Dan O'Meara Département de sciences politiques	15	23 mars 1992
Université McGill Pr John Shingler Département de sciences politiques	15	23 mars 1992
Université de Toronto Pr Gerry Helleiner Département d'économie	6	27 novembre 1991

Demande de réponse du Gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du développement et des droits de la personne (fascicules n^{os} 1, 6, 7, 14, 15, 17, 20, 21, 23, 24 et 25) est déposé.

Respectueusement soumis,

JOHN BOSLEY, C.P., DÉPUTÉ
Président

WALTER MCLEAN, C.P., DÉPUTÉ
Président

Sous-comité du développement et des droits de la
personne